



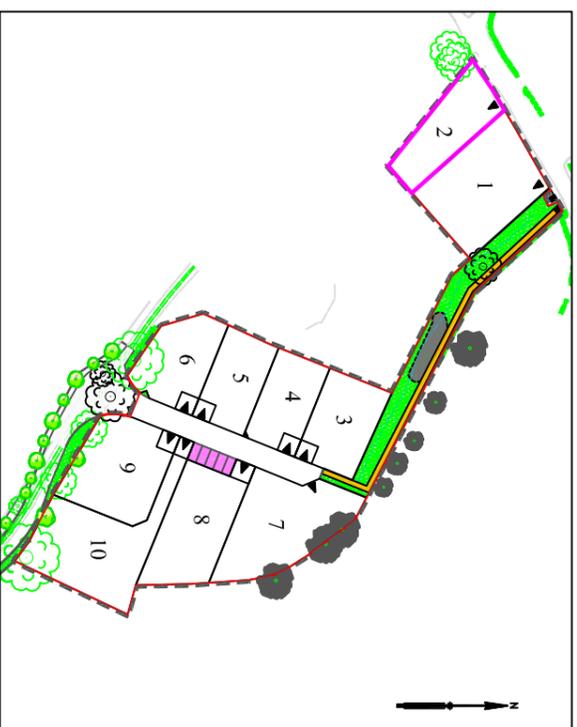
"Le Hameau de la Roseraie"

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 2

Superficie : 448m² env.

PLAN PROVISOIRE

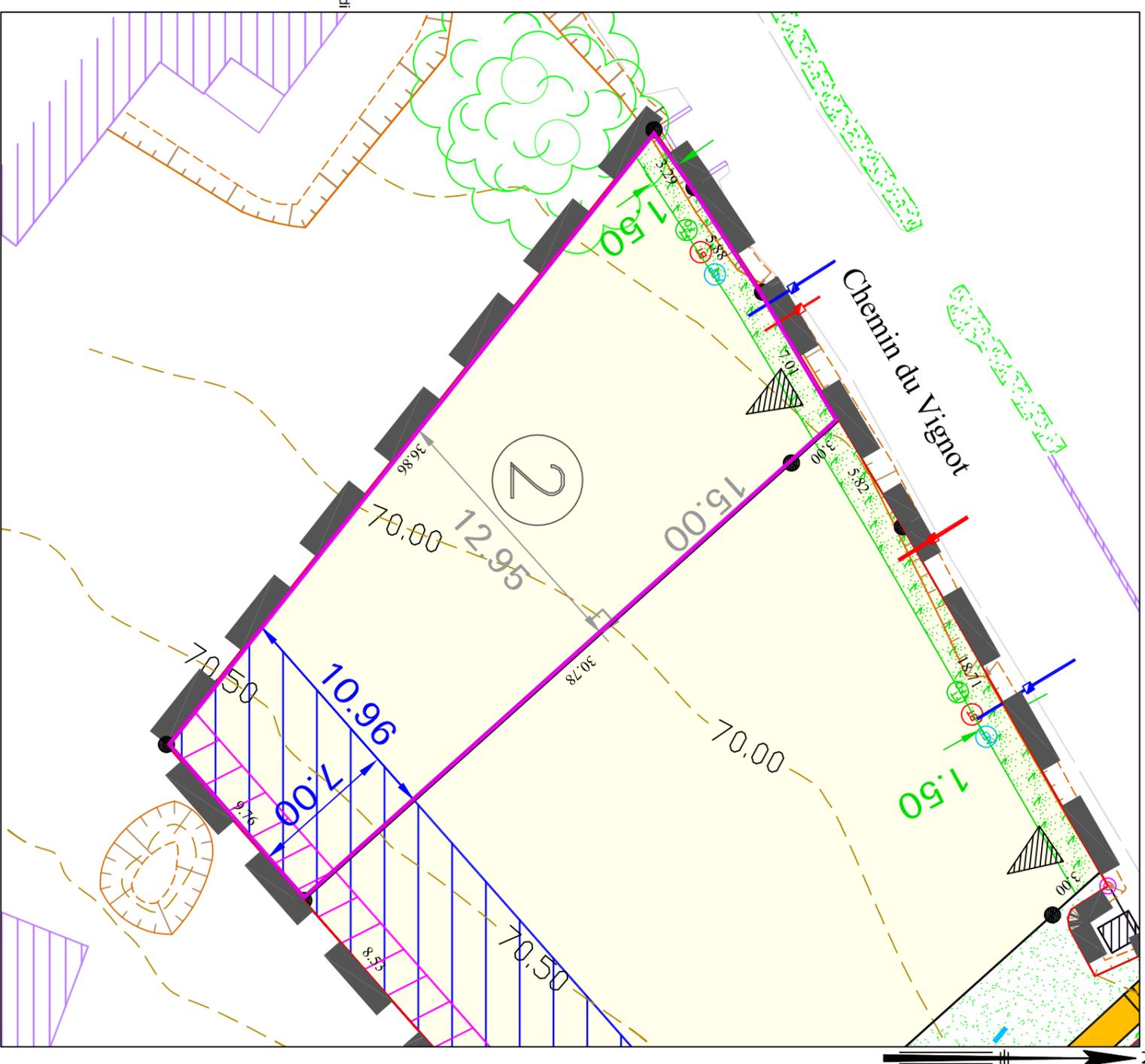


Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- Périmètre du lotissement
- Surfaces cessibles
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Espaces verts
- Cheminement piéton minéralisé
- Périmètre constructible de la construction principale hors zone de stationnement non close sur rue
- Zone non constructible pour la construction principale
- Servitude découlement des eaux de ruissellement (Noue)
- Haie arbutive plantée sur talus par l'acquéreur en domaine privé (largeur 1.50m min) Zone non-aedificandi hors travaux de clôtures et accès aux lots
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5.00 m minimum / 6.00 m maximum x 5.00 m de profondeur minimum (sauf lot 10 - dimensions libres)
- Accès automobile unique imposé au lot.

- Ouvrage de rétention des eaux pluviales
- Haie bocagère à planter en domaine privée par l'acquéreur (emprise 3.00m) Zone non-aedificandi hors travaux de clôtures
- Arbres à planter par le lotisseur en mesures compensatoires (positions approximatives)
- Arbres à conserver
- Arbres à supprimer
- Massif arbutif à supprimer
- Arbres existant sur propriété privée riveraine (positions approximatives)
- Zone de retournement



LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE :

- Courbe de niveau
- Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet
 (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Coffrets électriques
- REGARD TELEPHONIQUE ET FIBRE OPTIQUE
- CITERNEAU D'EAU POTABLE
- Boîte de Branchement Eaux Usées
- Boîte de Branchement Eaux Pluviales

Nota:
 Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.

Rétention à la parcelle des eaux pluviales devant être assurée par l'acquéreur du lot.
 Volume de rétention minimale exigé = 5,3m³

Modifié le 27 Septembre 2022 par:

Dressé le 24 Août 2021 par:



géomètres-Experts Fonciers
 Parc Cérés-21 Rue Ferdinand Buisson-Bât 1-CHANGE
 Adresse postale: BPS1503 - 53015 LAVVAL Cédex
 Tél: 02 43 53 67 21 - Fax: 02 43 53 64 86
 email: lavval@kaligeo.fr

Dossier 20382
 Réalisé par : BL